



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :

Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoint, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Messieurs René SCHMIDT, Armand FOURNIER, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Messieurs Christian GAUER, Patrick HAYDINGER, Mesdames Marie BENOIST, Caroline FERY, Monsieur Alain AREND, Mesdames Anne LEININGER, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Vanessa GERHARD, Messieurs Paul CHAVAN et Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Messieurs Jean-Marie SCHMITT et Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

-O-O-O-O-O-

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose de passer à l'examen du l'ordre du jour.

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DES 22 MARS ET 11 MAI 2016

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité par les membres présents aux dites séances.

### 2) AFFAIRES IMMOBILIERES

#### CESSION D'UN DELAISSE D'AUTOROUTE

La commune est propriétaire d'un délaissé de l'autoroute de 25 m<sup>2</sup> cadastré section 8 n° 346 situé entre le talus de l'A 320 et la propriété GASPARIAN dans l'impasse du Moulin côté rue Nationale. Ce dernier souhaite l'acquérir et accepte le prix fixé par le service des Domaines à 380,00 €.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de céder à Monsieur GASPARIAN Artur, domicilié à Cocheren, 18, rue Nationale, la parcelle communale cadastrée section 8 n° 346 d'une surface de 25 m<sup>2</sup> ;

FIXE le prix de cession à 380,00 € ;

MET à la charge de l'acquéreur les frais d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à établir par Maître KARST-LEDY à Sarreguemines.

## EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de ses délégations, de ne pas faire usage du Droit de Prémption Urbain dans le cadre des transactions immobilières résumées ci-après :

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
BOJOLY – DONATE	8 RUE DES CHATAIGNIERS	57.000,00	RUEFF JENNIFER
GOLOBOV – QUENIVET	19A RUE DE THEDING	100.000,00	FELD EMMANUELLE
HOLOTA EDITH	LIEUDIT VILLAGE Parcelles S2 n°178+179	1.500,00	SCHUWER AMANDINE
HERITIERS BLAES RICHARD	7 RUE DU HERAPEL	60.000,00	BONAZZA – SCHIRRA
LITZENBUGER RODOLPHE	16 RUE DE LAMPADEN	167.000,00	BENRABAH MEHDI

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire SIENNES les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

### 3) TRAVAUX

#### MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS QUARTIER DU HERAPEL ET RUE DES ALOUETTES : CONVENTION A PASSER POUR LA DISSIMULATION DU RESEAU ORANGE

Suite à la signature du protocole d'accord pour le lancement de l'étude, Orange propose à présent une convention formalisant les modalités juridiques et financières pour la réalisation des travaux. La participation financière d'Orange s'élève à 8 297,50 €, versée à l'achèvement des travaux.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE les dispositions juridiques et financières de la convention proposée par ORANGE pour la dissimulation de son réseau dans le quartier « Hérapel » et dans l'impasse des Alouettes ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

#### TRAVAUX SYLVICOLES A REALISER DANS LA FORET COMMUNALE EN 2016

L'Office National des Forêts (ONF) propose pour 2016 le dégagement manuel et le nettoyage de régénérations naturelles en parcelles 12.a1, 13 et 14, ainsi qu'un cloisonnement sylvicole en parcelle 14. Ces travaux sont nécessaires pour valoriser les régénérations notamment de chênes, essence qui enregistre les meilleures ventes. Le coût des travaux s'élève à TTC 25 289,00 € couverts par les recettes prévisibles de vente de bois.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le programme 2016 des travaux sylvicoles daté du 16 juin 2016, proposé par l'ONF pour un montant TTC de 25 289,00 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

#### 4) AFFAIRES FINANCIERES

##### SUBVENTION A L'ASBH POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER « JEUNES »

L'atelier doit se dérouler du 11 au 15 juillet et concerne 7jeunes gens de 14 à 18 ans pour la réalisation d'une fresque à l'école Les Frères Lerond. Une subvention de 196,00 € est sollicitée ainsi que la fourniture du matériel nécessaire à la réalisation des travaux.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'ASBH une subvention de 196,00 € pour l'organisation de l'atelier « jeunes » d'été ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

##### SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR FRANCO-ALLEMAND

Dans le cadre des activités du jumelage Cocheren / Lampaden, un camp de jeunes a été organisé par l'ASBH et la Commune. L'opération concerne sept pré-ados de 11 à 14 ans encadrés par deux animateurs. Une subvention d'équilibre de 1 676,15 € est sollicitée pour le séjour des jeunes de Cocheren, la commune de Lampaden prenant en charge le séjour des jeunes allemands.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'ASBH une subvention de 1 675,51 € pour l'organisation d'un séjour franco-allemand à Baerenthal dans le cadre des activités du jumelage Cocheren/Lampaden ;

VOTE les crédits correspondants.

##### SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR SES ŒUVRES SOCIALES

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour une année du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017 le système SECURROUTE MAACHE.

Il est rappelé que le principe repose sur une épargne mensuelle volontaire des adhérents de 20,00 € augmentée d'une contribution équivalente de la commune gérée par l'Amicale du Personnel.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de verser la subvention correspondante à l'Amicale soit pour 44 adhérents un montant de 13.728,00€ représentant les contributions ainsi que les frais de gestion. Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2016.

Il est à noter que les adhérents qui ne peuvent justifier de sinistres non responsables, récupèrent leur épargne, la contribution communale étant reversée au CCAS.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
En l'absence de Monsieur Amar MAACHE, Conseiller Municipal,

DECIDE de verser à l'Amicale du Personnel Municipal une subvention de 13.728,00€ destinée à la gestion de SECURROUTE MAACHE pour la période du 01.06.16 au 31.05.17 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

#### ADHESION 2015 AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AU JEUNES (FDAJ)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au FDAJ pour 2016. La cotisation est de 0,15€ par habitants soit 535,05€ pour 2016 (3.567 x 0,15 €). Au niveau local ces fonds sont gérés par la Mission Locale du Bassin Houiller.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
L'avis de la Commission des Finances entendu,

DECIDE d'adhérer pour 2016 au FDAJ ;  
PREND en charge la cotisation de 535,05 € ;  
VOTE les crédits correspondants ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le Département de la Moselle.

#### 5) COOPERATION INTERCOMMUNALE

##### EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH PORTE FRANCE (CAFPDF)

La CAFPDF a pour projet l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), projet inscrit dans le Contrat Local de Santé. Ce projet complète utilement le Relais d'Assistantes Maternelles qui relève déjà de la compétence communautaire.

Ce lieu d'accueil atypique est destiné à l'accueil d'enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial. Il ne s'agit ni d'un lieu de garde, ni d'un lieu de soins, mais d'un espace de parole, de rencontre et d'échanges. Peuvent y être proposées des activités basées sur le jeu, le livre, l'éveil servant de support de dialogue entre les parents eux-mêmes et leurs enfants.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- Créer un espace de rencontre, de parole visant une prévention précoce des troubles de la relation parents - enfants en dehors de toute visée thérapeutique ;
- Conforter la relation parents - enfants en valorisant le rôle et les compétences des parents. Accompagner les parents en termes de réassurance dans leurs compétences parentales ;
- Socialiser l'enfant par l'apprentissage des règles et des échanges avec les autres, pouvant aller jusqu'à la préparation à l'entrée dans des structures de garde puis à l'école ;
- Rompre l'isolement social en offrant aux nouveaux parents et en particulier aux jeunes mères, un espace de rencontre.

Les activités seront ouvertes aux parents 3 jours par semaine, avec une séance délocalisée sur Behren-lès-Forbach.

Pour l'accueil des familles, deux accueillants professionnels seront présents à chaque séance. Ils sont garants du respect du règlement de fonctionnement et des modalités organisationnelles définies dans le projet. La supervision de l'équipe d'accueillants sera assurée par un psychologue.

Il est prévu d'installer le LAEP dans les locaux occupés par le Relais Parents Assistants Maternels au 15 A avenue Passaga à Forbach, permettant ainsi une mutualisation des équipements adaptés à l'accueil du jeune enfant. L'ouverture du LAEP est programmée pour janvier 2017.

Afin que le projet puisse élarger au contrat Enfance Jeunesse, la Communauté d'Agglomération est tenue de se doter de la compétence « création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents » et, par conséquent, de procéder à la modification de ses statuts.

Appelé à en délibérer,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE la modification de l'article 4. III des statuts, portant sur les compétences facultatives, qui sera complété comme suit : « Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents ».

## **6) DIVERS**

Madame Martine KREBS, 1<sup>ère</sup> Adjointe, rappelle les prochaines sorties du Conseil Municipal :

- le 10 juillet à LAMPADEN pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, retour ;
- le 19 août le spectacle des Enfants du Charbon.

Il faut également noter la Fête Intergénérationnelle qui aura lieu le 28 août avec une prestation des « Tracto-Guinguette ».

Monsieur Daniel FUHR, Adjoint, informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis pour la vidéo-protection a eu lieu ce jour. Douze Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) ont été sollicités. Quatre candidats ont participé à la visite des lieux. Enfin deux offres ont été déposées dans le délai imparti, le 1<sup>er</sup> juillet à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis qui doivent à présent être analysée.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance et invite les membres de l'assemblée à un verre de l'amitié autour d'un barbecue avec les conjoints.

LE MAIRE :

  
Jean Bernard MARTIN